



À l'occasion de la Journée Internationale de la Paix  
**rassemblement au Havre,**  
**vendredi 21 septembre, à 17 h 30**  
**Place de l'Hôtel de Ville**  
 (en face de la rue de Paris)

À l'appel de : le Mouvement de la Paix, Femmes Solidaires, AHSETI,  
 ATTAC, la Ligue des Droits de l'Homme,  
 l'Association France Palestine Solidarité, la CGT...  
 Amnesty International (observateur)  
 Avec la participation de la chorale « Coup d' Rouge »

## 21 SEPTEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

En 1997, pour la première fois dans l'histoire, tous les Prix Nobel de la Paix vivants ont adressé un même appel à tous les Chefs d'Etat des pays membres des Nations Unies.

L'objectif était que les Nations Unies proclament une décennie pour promouvoir une culture de la non violence afin d'alléger la souffrance des enfants du monde.

Le 10 novembre 1998, l'Assemblée Générale des Nations Unies proclamait la première décennie du 21ème siècle et du 3ème millénaire, les années 2001 à 2010 "Décennie internationale de promotion d'une culture de non violence et de paix, au profit des enfants du monde"

Le programme d'action pour la Décennie propose huit champs d'action dans lesquels travailler pour la promotion d'une culture de paix :

- Renforcer une culture de paix par l'éducation
- Promouvoir le développement économique et social durable
- Promouvoir le respect de tous les droits de l'homme
- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes
- Favoriser la participation démocratique
- Développer la compréhension, la tolérance et la solidarité
- Soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances.
- Promouvoir la paix et la sécurité internationales

### **LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX** **CONSTRUISONS LA PAIX PAR LA NON VIOLENCE**

En septembre 2001, l'Assemblée Générale de l'ONU a déclaré le **21 septembre** « **Journée internationale de la paix** ».

« L'Assemblée générale(...) »

1. Décide qu'à compter de la cinquante-septième session de l'assemblée générale, la journée internationale de la paix sera observée chaque année le 21 septembre, jour dont il faudra faire savoir à tous qu'il sera celui de la célébration et de l'observation de la paix ;
2. Déclare que dorénavant, la journée internationale de la paix sera observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, pendant la durée de laquelle toutes les nations et tous les peuples seront invités à cesser les hostilités ;
3. Engage tous les Etats membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et non gouvernementales et les particuliers à célébrer comme il convient la journée internationale de la paix y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation, et à œuvrer, de concert avec l'Organisation des Nations Unies à l'établissement d'un cessez-le-feu mondial »